

Prise de position 31.03.2009

Résolution pour la défense des intérêts de notre place économique

Le développement ciblé de l'entraide administrative en matière fiscale associé au maintien du secret bancaire constitue une approche acceptable pour une coopération internationale sur les questions fiscales. La décision de coopérer ne doit pas aboutir à un système où on mettrait à nu le citoyen par un échange automatique d'informations. Par ailleurs, il convient d'appliquer des règles identiques à toutes les places financières. L'économie attend de nos autorités qu'elles réfutent fermement les attaques injustifiées de l'étranger et que notre politique extérieure défende bec et ongle nos intérêts économiques nationaux.